

# SIG accepte les recommandations de la Cour des comptes

Genève, le 13 février 2024

Les Service industriels de Genève (SIG) prennent acte du rapport de la Cour des comptes présenté ce jour et concernant les pertes du réseau électrique. Ils acceptent les trois recommandations qu'elle a formulées et en tiendront compte lors de la fixation des futurs tarifs d'électricité. Par ailleurs, la méthode de calcul des pertes réseau proposée par la Cour sera désormais appliquée et soumise à la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). SIG tient à préciser qu'elle a toujours agi en toute bonne foi et n'a jamais voulu léser ses client.es. Sa méthode n'a d'ailleurs jamais été contestée par l'autorité de surveillance.

SIG accepte les recommandations de la Cour des comptes concernant sa méthode de calcul pour les pertes réseau. En ce qui concerne les sommes trop perçues relevées dans le rapport de la Cour des comptes, et estimées à 22 millions de francs, elles seront rétrocédées à la clientèle. Concrètement, elles seront comptabilisées et restituées à travers une baisse des futurs tarifs ou une réduction de hausse. Ces 22 millions de francs d'écart sur quinze ans sont à mettre en perspective avec le chiffre d'affaires de l'électricité de SIG pour la même période, soit un peu plus de six milliards de francs.

SIG modifiera également sa méthode de calcul des pertes réseau comme le recommande la Cour des comptes. La méthode appliquée jusqu'à ce jour par SIG, à l'instar d'autres distributeurs en Suisse, n'a jamais été remise en cause par l'EiCom. Elle paraissait dès lors pertinente et fiable. C'est pourquoi SIG a été surprise par les conclusions de la Cour qui doit ici être remerciée pour son travail. SIG s'assurera auprès de l'EiCom de la correcte application de la méthode préconisée par la Cour et ainsi mieux comprendre pourquoi sa pratique passée ne convient plus.

SIG tient à souligner que son taux de perte réseau, de 2,5% en 2023, est inférieur au taux moyen suisse. Par ailleurs, SIG s'est toujours appliquée à fixer les tarifs les plus intéressants pour sa clientèle. C'est pourquoi Genève est le canton où les tarifs d'électricité sont les plus bas après le canton de Nidwald.

SIG tient à remercier la Cour des comptes pour son travail et le temps investi dans ce dossier complexe. Les échanges avec la Cour ont été nourris et très constructifs et ont permis d'aboutir à une solution concertée dans l'intérêt de la population genevoise.

---

## CONTACTS MÉDIAS

Isabelle Dupont Zamperini, Directrice Relations publiques

[isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch](mailto:isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch)

T 079 759 12 08